GROUPIMO Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 1 286 746 Euros

au capital de 1 286 746 Euros Siège social : Immeuble Palmiste Quartier GONDEAU 97232 LE LAMENTIN 432 271 534 R.C.S. Fort de France

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2012

ПP Е siège social, sur convocation du Conseil d'Administration. 28 septembre à 14 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire,

actionnaires titulaires de titres nominatifs ont été convoqués par lettre

membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance

régulièrement convoqué Deloitte associés Commissaire aux comptes, est absent mais excusé représenté par Jean Marc Bastier, associé, ש été

L'Assemblée est présidée par Monsieur Stéphane PLAISSY, président du Conseil d'Administration.

듄 bureau de l'Assemblée désigne pour Secrétaire : Monsieur Harry NONNON

Sont scrutateurs de l'Assemblée et acceptant cette fonction : Madame Solage ZAMEO et Madame Sylvia BONVENT.

actions sur les 1.286.746 actionnaires La feuille de présence est vérifiée, présents, représentés formant le capital et ayant le droit de vote arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les s ou ayant votés par correspondance possèdent 951 562

conséquence, valablement délibérer. L'Assemblée représentant plus de un quart du capital est régulièrement constituée et peut,

Les 951 562 actions représentent 1 890 454 voix

Sont mis à la disposition des actionnaires

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire nominatif,
- la copie de la lettre de accompagnée des avis de réception, convocation adressée sous pli recommandé пe Commissaire aux
- la feuille de présence,
- les pouvoirs et bulletins de vote

Pour être soumis ou présentés à l'Assemblée, sont également déposés

- rapport spécial d'alerte du Commissaire aux comptes
- le rapport du Conseil d'Administration
- le texte des projets de résolutions

6 leur droit de communication, selon les dispositions du Code de Commerce. président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la reunion

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- incluant le rapport de gestion du groupe ; Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2011
- le 31 décembre 2011 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos
- clos le 31 décembre 2011 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice
- l'article L. 225-38 du Code de commerce ; Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à
- Affectation du résultat ;
- 225-38 et suivants du code de commerce et approbations desdites conventions Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles \vdash
- renouvellement du mandat social des administrateurs de GROUPIMO
- nomination du commissaire aux comptes
- Pouvoir en vue des formalités

comptes consolidés. Puis présentation est faite du rapport de gestion et de ses annexes, des comptes annuels, des

Connaissance est ensuite prise du rapport du Président sur l'exercice de consolidation

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RESOLUTIONS

décembre 2011 - Approbation des charges non déductibles). Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31

Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes annuels, les assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance des rapports de Gestion de 277 366 euros. L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour société et du les comptes annuels arrêtés le 31 Groupe établi par le Conseil d'Administration et du rapport général décembre 2011 se soldant par une perte de tels qu'ils ont des

l'exécution de leur mandat pour ledit exercice. En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 3 272 euros des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Deuxième résolution (Approbation des décembre 2011) comptes consolidés de l'exercice clos ē

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la

société et du Groupe établi par le Conseil d'Administration, constate l'absence du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, lesdits comptes consolidés arrêtés à le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice).

d'Administration décide d'affecter le montant distribuable détaillé ci-après de la manière suivante L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport

- 7 187 775 euros	Report à nouveau:
0 euro	Dividende
0 euro	Réserve légale
	Affectations
0 euro	Montant distribuable
-277 366 euros	Résultat de l'exercice
-6 910 409 euros	Ancien Report à nouveau

Mention relative à la distribution de dividendes décidée par l'assemblée : « Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0 €par action l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI »

Mention relative aux distributions antérieures:

dividendes ont été les suivantes : Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de

:				Revenus	non
Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	s à l'abattem		éligibles l'abattomont	<u>م</u>
	!			l'abattement	
	ファバムのカムのカ	Autres	revenus		
	שוממוממט	distribués			
2010	90		į		
2009	90		 .		
2008	06	•			

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Quatrième résolution (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce).—

L'assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour assemblées générales ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport spécial qui lui a présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

HO SO AN

approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées dans les conditions l'article L 225-40 dudit Code. de

Cette résolution ne peut pas être votée, le rapport n'ayant pas été transmis

administrateurs de GROUPIMO résolution (Formalités). Renouvellement du mandat social des

société pour une L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler en qualité d'administrateurs de la durée de six années :

- demeurant 41, rue de la Belgique 92190 MEUDIN ; Monsieur Philippe José KAULT, né le 12 octobre 1965 à Blois, de nationalité française,
- française, demeurant à Fort de France (9720) Route de Didier Didier Marcel NICOLAI-GUERIN, né le 26 mars 1969 ۵, Paris, de nationalité
- Monsieur Stéphane Christophe Eric PLAISSY, né le 4 janvier 1969 à française, demeurant le Robert 97231, Pointe la Rose. Paris, de nationalité

résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Sixième résolution – Nomination du commissaire aux comptes

En qualité de commissaire aux comptes titulaires : de la société Groupimo pour une durée de six années : les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour

92524 Neuilly-sur-Seine cedex. La société Deloitte associés dont le siège social est 185 avenue Charles de Gaulle

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

Septième résolution — Pouvoirs

d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, publicité requises par la Loi. de dépôt et de d'une copie

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

d'administration et les actionnaires de la société L'ordre du jour étant épuisé à 14h30, une discussion est ouverte entre le président du Conseil

Personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 14h31

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé membres du bureau par

Le Secrétaire

Le président

Les scrutateur